

Informations de base	
2022/0396(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Emballages et déchets d'emballages Abrogation Directive 1994/62 1992/0436(COD) Modification Règlement 2019/1020 2017/0353(COD) Modification Directive 2019/904 2018/0172(COD) Subject 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers Priorités législatives Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	RIES Frédérique (Renew)	11/01/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive SALINI Massimiliano (EPP) BURKHARDT Delara (S&D) O'SULLIVAN Grace (Greens /EFA) FIOCCHI Pietro (ECR) SARDONE Silvia (ID) PIMENTA LOPES João (The Left)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	TOIA Patrizia (S&D)	25/01/2023
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs (Commission associée)	JORON Virginie (ID)	09/02/2023
	AGRI Agriculture et développement rural	DE MEO Salvatore (EPP)	16/02/2023

	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Transports, télécommunications et énergie	Réunions 4069	Date 2024-12-16
Commission européenne	DG de la Commission Environnement	Commissaire SINKEVIČIUS Virginijus	
Comité économique et social européen			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/11/2022	Publication de la proposition législative	COM(2022)0677 	Résumé
13/03/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
15/06/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
24/10/2023	Vote en commission, 1ère lecture		
06/11/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A9-0319/2023	Résumé
21/11/2023	Débat en plénière		
22/11/2023	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0425/2023	Résumé
22/11/2023	Résultat du vote au parlement		
22/11/2023	Dossier renvoyé à la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
19/03/2024	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	GEDA/A/(2024)001591 PE760.975	
24/04/2024	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0318/2024	Résumé
24/04/2024	Résultat du vote au parlement		
16/12/2024	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
19/12/2024	Signature de l'acte final		
22/01/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/0396(COD)

Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation Directive 1994/62 1992/0436(COD) Modification Règlement 2019/1020 2017/0353(COD) Modification Directive 2019/904 2018/0172(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/9/10820

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE742.297	11/04/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.032	12/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.033	12/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.034	12/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.035	12/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.036	12/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.037	12/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.039	12/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE745.447	15/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.038	26/05/2023	
Avis de la commission	ITRE	PE746.712	19/07/2023	
Avis de la commission	IMCO	PE746.894	20/07/2023	
Avis de la commission	AGRI	PE745.499	21/08/2023	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0319/2023	06/11/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture /lecture unique		T9-0425/2023	22/11/2023	Résumé
Texte convenu lors de négociations interinstitutionnelles		PE760.975	15/03/2024	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0318/2024	24/04/2024	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Lettre de la Coreper confirmant l'accord interinstitutionnel	GEDA/A/(2024)001591		15/03/2024	
Projet d'acte final	00073/2024/LEX		19/12/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2022)0677 	30/11/2022	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2022)0425 	01/12/2022	
Document annexé à la procédure	SWD(2022)0384	01/12/2022	
Document annexé à la procédure	SWD(2022)0385 	01/12/2022	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)394	08/08/2024	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_CHAMBER	COM(2022)0677	18/04/2023	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2022)0677	24/04/2023	
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2022)0677	26/04/2023	
Contribution	RO_SENATE	COM(2022)0677	28/04/2023	
Contribution	PL_SENATE	COM(2022)0677	30/05/2023	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2022)0677	05/06/2023	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2022)0677	03/07/2023	
Avis motivé	IT_SENATE	PE749.997	20/07/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES6037/2022	27/04/2023	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Service de recherche du PE	Briefing	04/04/2024
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	02/06/2026	MUST & Partners
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	11/09/2024	Seda International Packaging Group
NIEBLER Angelika	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	11/09/2024	DPG Deutsche Pfandsystem GmbH Oettinger Consulting GmbH
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	10/09/2024	Petcore Europe
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	16/04/2024	Consorzio Nazionale per la Raccolta il Riciclo e il Recupero degli imballaggi in plastica
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	11/04/2024	Federazione italiana industriali produttori esportatori ed importatori di vini, acquaviti, liquori, sciroppi, aceti ed affini
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	22/02/2024	Deutscher Brauer-Bund e.V. Genossenschaft Deutscher Brunnen eG
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	14/02/2024	DPG Deutsche Pfandsystem GmbH
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	06/02/2024	S Group
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	01/02/2024	Kamupak
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	30/01/2024	L'Oreal
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	29/01/2024	S-Group (S-ryhmä)
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	29/01/2024	Fibre Packaging Europe
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	29/01/2024	IKEA Foundation
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	26/01/2024	Kamupak Oy
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	25/01/2024	Finnish Food and Drink Industries' Federation (Elintarviketeollisuusliitto ry)
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	25/01/2024	European Environmental Bureau
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	25/01/2024	Fraunhofer-Gesellschaft zur Förderung der angewandten Forschung e.V.
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	25/01/2024	Finnish Food and Drink Industries' Federation (Elintarviketeollisuusliitto ry)
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	24/01/2024	Amazon Europe Core SARL
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	23/01/2024	EUMEPS
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	22/01/2024	Confederation of European Paper Industries
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	16/01/2024	Huhtamäki Oyj

TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	16/01/2024	National Wooden Pallet and Container Association
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	15/01/2024	European Paper Packaging Alliance Huhtamäki Oyj
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/01/2024	Interessengemeinschaft der Grenzhändler
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	11/01/2024	The European Organisation for Packaging and the Environment
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	10/01/2024	ALDI Nord Holding Stiftung & Co. KG
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	09/01/2024	Wolt Enterprises
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	09/01/2024	Seda International Packaging Group
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	13/12/2023	Federlegnoarredo
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	11/12/2023	Huhtamäki Oyj
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	06/12/2023	PolicyRegulatory
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	05/12/2023	osservatorio plastica European Parliament Italy
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	29/11/2023	European Paper Packaging Alliance
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	27/11/2023	Wolt Enterprises
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	20/11/2023	European Environmental Bureau
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	17/11/2023	Money ed Parlamento Europeo
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	17/11/2023	Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	17/11/2023	McDonald's Global Franchising Limited
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	16/11/2023	Ellen MacArthur Foundation
NISSINEN Johan	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	16/11/2023	Skogsindustrierna
NISSINEN Johan	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	16/11/2023	Huhtamäki Oyj
NIEBLER Angelika	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	15/11/2023	Schwarz Unternehmenskommunikation International GmbH OETTINGER CONSULTING
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	14/11/2023	Neste Oyj
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	14/11/2023	SAJK - the Association of Alcoholic Beverage Suppliers in Finland
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	10/11/2023	European Paper Packaging Alliance
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	09/11/2023	European Paper Packaging Alliance

TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	08/11/2023	EUROPEN
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	08/11/2023	Tetra Pak Group
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	08/11/2023	The Coca-Cola Company
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	08/11/2023	Metsä Group
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	08/11/2023	Huhtamäki Oyj
VARIATI Achille	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	08/11/2023	Filiera Italia
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	07/11/2023	EUROPEN
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	07/11/2023	FoodDrinkEurope
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	07/11/2023	CONIP
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	06/11/2023	GIFLEX
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	06/11/2023	Federvini
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	06/11/2023	Confederazione Nazionale Coldiretti
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	31/10/2023	Finnish Food and Drink Industries' Federation
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	31/10/2023	Finnish Forest Industries Federation (Metsäteollisuus ry)
VARIATI Achille	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	26/10/2023	AZ spa
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e) pour avis	AGRI	24/10/2023	Lindt
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	23/10/2023	EuroCommerce
GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	23/10/2023	Grüner Wirtschaftsdialog e.V. EU Transparency No. 889988241014-14
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e) pour avis	AGRI	23/10/2023	EUMEPS
GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	19/10/2023	Bundesverband Großhandel, Außenhandel, Dienstleistungen e. V. Abteilungsleiter Umwelt- und Energiepolitik EU Transparency No. 9922252784-95
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	18/10/2023	Metsä Group
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/10/2023	The Irish Whiskey Association
GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	17/10/2023	360° Foodservice (360FS) 549033221890-77
GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	17/10/2023	European Environmental Bureau (EEB) 06798511314-27
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	16/10/2023	Kamupak
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	16/10/2023	The Federation of the Brewing and Soft Drinks Industry

O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	16/10/2023	European Environmental Bureau (EEB) - Transparency Register Number: 06798511314-27
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	13/10/2023	RELOOP
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	13/10/2023	McDonald's Global Franchising Limited
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	13/10/2023	Lindt Italia
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	12/10/2023	Mayr-Melnhof Group
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	12/10/2023	Kaupan liitto ry - Finnish Commerce Federation
VARIATI Achille	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	12/10/2023	Crocco spa
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	11/10/2023	UNESDA
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	10/10/2023	Ibec - Transparency Register Number: 479468313744-50
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	09/10/2023	ProFoodItalia
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	04/10/2023	Ms Fink-Hooijer - DG ENVI
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	04/10/2023	Huhtamäki Oyj
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e) pour avis	AGRI	03/10/2023	EuroCommerce
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	03/10/2023	Antonio D'Amato - President at Seda International Packaging Group S.p.A
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/09/2023	Zero Waste Europe (ZWE) - Transparency Register Number: 47806848200-34
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	26/09/2023	ZERO - ASSOCIAÇÃO SISTEMA TERRESTRE SUSTENTÁVEL
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	25/09/2023	Campari Group
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	22/09/2023	Amazon Europe Core SARL
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	21/09/2023	Amazon
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	19/09/2023	ASSOCARTA
LUENA César	Rapporteur(e)	ENVI	19/09/2023	ClientEarth AISBL
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	13/09/2023	FEFCO
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	13/09/2023	EPPA SA
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	13/09/2023	Tetra Pak Group
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	12/09/2023	Metsä Group
	Rapporteur(e) pour avis			

TOIA Patrizia	avis	ITRE	12/09/2023	European Environmental Bureau
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	07/09/2023	Cosmetics Europe
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	07/09/2023	Fern
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	06/09/2023	Extended Producer Responsibility Alliance
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	06/09/2023	Fabbri Group
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e) pour avis	AGRI	06/09/2023	Fabbri
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	06/09/2023	Fern -Transparency Register Number: 40538475090-82
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	06/09/2023	Fern
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	06/09/2023	Federalimentare
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	05/09/2023	The Coca-Cola Company
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	31/08/2023	NWPCA
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	31/08/2023	The European Organisation for Packaging and the Environment (EUROPEN) - Transparency Register Number: 0001976677-12
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	31/08/2023	Müllverbrennung Kiel
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	30/08/2023	BUSINESSEUROPE
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	29/08/2023	Huhtamäki Oyj EPPA
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	29/08/2023	Tetra Pak Group
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	24/08/2023	ReCup
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	22/08/2023	Altonaer Wellpappenfabrik
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/07/2023	FEDERCHIMICA
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	04/07/2023	Chelgate Public Affairs
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	04/07/2023	Corepla
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	03/07/2023	Elintarvike-teollisuus-liitto ry
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	03/07/2023	AISE
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	03/07/2023	Metal Packaging Europe
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	03/07/2023	Zero Waste Europe
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	03/07/2023	McDonald's Global Franchising Limited

GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	29/06/2023	RELOOP Union of European Beverages Association
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	29/06/2023	FEFCO
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	29/06/2023	Davide Campari-Milano N.V.
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/06/2023	Roundtable for Reusable Crates Trays and Pallets (RCTP) - Transparency Register Number: 964868946604-68
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	28/06/2023	Assobibe
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	28/06/2023	Novamont SpA
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	27/06/2023	Panimo- ja virvoitusjuomateollisuusliitto ry The Brewers of Europe
KATAINEN Elsi	Rapporteur(e) fictif /fictive	AGRI	27/06/2023	Olvi & Panimoliitto
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	21/06/2023	OATLY AB
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	20/06/2023	RELOOP - Transparency Register Number: 919004519967-94
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	20/06/2023	PRO MEHRWEG - Verband zur Förderung von Mehrwegverpackungen e.V.- Transparency Register Number: 171353849807-01
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/06/2023	Zero Waste Europe (ZWE) - Transparency Register Number: 47806848200-34
GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	14/06/2023	Eastman Chemical Company (Eastman) 155455216927-36
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	14/06/2023	Eastman Chemical Company
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	14/06/2023	Plastics Recyclers Europe
BORCHIA Paolo	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	13/06/2023	McDonald's Global Franchising Limited
BORCHIA Paolo	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	13/06/2023	Seda International Packaging Group
GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	08/06/2023	Deutsche Umwelthilfe e.V. Genossenschaft Deutscher Brunnen eG RELOOP Zero Waste Europe
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	08/06/2023	Conference organised by Deutsche Umwelthilfe. Full list of participating organisations available on request.
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	08/06/2023	Fern
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	07/06/2023	Deutsche Umwelthilfe e.V. RELOOP The European Association of Beverage Wholesalers (CEGROBB) Private Breweries Germany
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	06/06/2023	Swedish Forest Industries Federation
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	06/06/2023	Unionfood
	Rapporteur(e) fictif			PRO MEHRWEG - Verband zur Förderung von

BURKHARDT Delara	/fictive	ENVI	05/06/2023	Mehrwegverpackungen e.V.
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	01/06/2023	EUMEPS Smart Packaging Europe
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	31/05/2023	Airline Catering Association deSter
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	30/05/2023	Procter & Gamble
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	30/05/2023	Valio Oy
NISSINEN Johan	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	25/05/2023	Sulapac oy
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	25/05/2023	UPM-Kymmene Oyj
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	24/05/2023	Amazon Europe Core SARL
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	23/05/2023	VOICE - Voice of Concern for the Irish Environment
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	22/05/2023	Federvini
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	22/05/2023	EDANA
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/05/2023	Giflex
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	17/05/2023	EUMEPS
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	17/05/2023	EUMEPS
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	17/05/2023	EUMEPS
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	17/05/2023	EUMEPS
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	17/05/2023	Ravioli
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	17/05/2023	fritz-kulturgüter gmbh
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	17/05/2023	Smurfit Kappa Group
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	16/05/2023	The European Organisation for Packaging and the Environment
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	10/05/2023	Plastics Recyclers Europe
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	09/05/2023	Denuo vzw/asbl FEAD
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	09/05/2023	Europen
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	09/05/2023	Plastics Recyclers Europe
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	09/05/2023	Metal Packaging Europe External Affairs ASBL

FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	09/05/2023	Mc Donald's
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	05/05/2023	Zero Waste Europe
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	04/05/2023	The LEGO Group
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	04/05/2023	LEGO Group
NISSINEN Johan	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	04/05/2023	Skogsindustrierna
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	04/05/2023	CONAI
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	04/05/2023	Citeo
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	03/05/2023	Ibec - Transparency Register Number: 479468313744-50
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	03/05/2023	Loreal
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	03/05/2023	IK Industrievereinigung Kunststoffverpackungen e.V.
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	02/05/2023	European Plastics Converters Association
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	02/05/2023	Confederation of Danish Industry
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	02/05/2023	European Plastics Converters Association
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	02/05/2023	Federation of European Plastic Converters
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	02/05/2023	Confederation of Danish Industries
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	02/05/2023	EuPC
NISSINEN Johan	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	02/05/2023	The Coca-Cola Company
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	02/05/2023	European Snacks Association
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	02/05/2023	Arbeitsgemeinschaft Verpackung + Umwelt e.V. (at staff level)
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/04/2023	European Environmental Bureau Zero Waste Europe (at staff level)
KONEČNÁ Kateřina	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	27/04/2023	Natural Mineral Waters Europe aisbl
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	27/04/2023	EUMEPS
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	27/04/2023	Amazon
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	27/04/2023	Metal Packaging Europe
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	27/04/2023	Brewers of Europe

DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	27/04/2023	International Paper
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	27/04/2023	The European Container Glass Federation
JORON Virginie	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	26/04/2023	Amazon Europe Core SARL
JORON Virginie	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	26/04/2023	European Coffee Federation Fost Plus Nestlé S.A. jacob douwe egberts valtris
NISSINEN Johan	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	26/04/2023	Nestlé S.A.
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	26/04/2023	Storaenso
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	26/04/2023	CONSORZIO NAZIONALE IMBALLAGGI
CONTE Rosanna	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	26/04/2023	CONFCOMMERCIO - IMPRESE PER L'ITALIA
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	26/04/2023	European Coffee Federation Fost Plus JDE Peet's Nestlé S.A.
JORON Virginie	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	26/04/2023	Union of European Beverages Association
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	26/04/2023	Total Energies Corbion
JORON Virginie	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	25/04/2023	Knauf Insulation
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	25/04/2023	MIWA Technologies, a.s. - Transparency Register Number: 139129651123-78
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	25/04/2023	AMCOR
CONTE Rosanna	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	25/04/2023	Confederazione Nazionale Coldiretti
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	25/04/2023	The Kraft Heinz Company
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	24/04/2023	Jacobs Douwe Egberts (JDE) Peet's.
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	24/04/2023	Safe Food Advocacy Europe - Transparency Register Number: 104500414872-61
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	24/04/2023	spiritsEUROPE
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	24/04/2023	AB InBev
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	20/04/2023	The Circular Economy for Flexible Packaging (CEFLEX) - Transparency Register Number: 728869645236-86
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	20/04/2023	European Recycling Industries' Confederation (EuRIC) - Transparency Register Number: 764633015511-42
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	20/04/2023	Anheuser-Busch InBev nv/sa
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	19/04/2023	BASF SE

BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	19/04/2023	Maag GmbH
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	19/04/2023	Südzucker PortionPack Group
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	19/04/2023	UNESDA - European Soft Drinks Industry
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	19/04/2023	APEAL
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	19/04/2023	Seda International Packaging Group
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/04/2023	The European Organisation for Packaging and the Environment
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/04/2023	Nestlé S.A.
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/04/2023	The Alliance for Beverage Cartons and the Environment
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/04/2023	Indufed
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/04/2023	ALDI Nord Holding Stiftung & Co. KG
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/04/2023	EuroCommerce
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/04/2023	PepsiCo
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	19/04/2023	POLYMATERIA
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	19/04/2023	MEDICINES FOR EUROPE
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	19/04/2023	Confindustria
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/04/2023	Minderoo Foundation Limited ATF The Minderoo Foundation Trust
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/04/2023	Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie
TOIA Patrizia	Rapporteur(e) pour avis	ITRE	18/04/2023	Gualapack
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/04/2023	Flexible Packaging Europe
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/04/2023	PepsiCo
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	18/04/2023	Polymateria
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/04/2023	GUALAPACK
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	18/04/2023	COCA-COLA
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	17/04/2023	Fern - Transparency Register Number: 40538475090-82
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	17/04/2023	Verband Kommunalen Unternehmen e.V.

MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	13/04/2023	Confederation of Danish Industries
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	12/04/2023	EDANA
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	12/04/2023	ZeroWaste Europe
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	12/04/2023	EBB, European Environmental Bureau
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	12/04/2023	ANEC, European Consumer Voice in Standardization
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	12/04/2023	ECOS, Environmental Coalition on Standards
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/04/2023	The European Federation of Corrugated Board Manufacturers
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/04/2023	Plastics Recyclers Europe
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	12/04/2023	Extended Producer Responsibility Alliance (EXPRA)
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	12/04/2023	EFPIA
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	12/04/2023	CONFCOMMERCIO - IMPRESE PER L'ITALIA
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	11/04/2023	Guala Closures
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	11/04/2023	RELOOP
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	11/04/2023	CONFIDA
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	11/04/2023	L'OREAL
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	06/04/2023	Assografici
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	04/04/2023	CONFIDA
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	03/04/2023	Traceless
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	31/03/2023	Association of Retailers (EuroCommerce)
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	30/03/2023	European Environmental Bureau
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	30/03/2023	Rethink Plastic Alliance
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	30/03/2023	Sulapac oy
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	30/03/2023	Stora Enso
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	29/03/2023	European Environmental Bureau Zero Waste Europe (at staff level)
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	29/03/2023	Nestlé Italia

O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	29/03/2023	Deutsche Umweltbundesamt - German Environment Agency
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	29/03/2023	SOCIEDADE PONTO VERDE - SOCIEDADE GESTORA DE RESÍDUOS DE EMBALAGENS, SA
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	29/03/2023	Landbrug & Fødevarer - Danish Agriculture and Food Council (DAFC)
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	29/03/2023	Edana - P&G
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	EUMEPS
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	Plastics Europe
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	Constantia Flexibles International GmbH
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	European Aluminium AISBL
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	European Paper Packaging Alliance
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	DIE PAPIERINDUSTRIE e.V. Finnish Forest Industries Federation (Metsäteollisuus ry)
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	Bundesverband Glasindustrie e.V.
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	European Ceramic Industry Association
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	European Recycling Industries' Confederation
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	Municipal Waste Europe
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	EuroCommerce
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	REWE ZENTRALFINANZ eG
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	New European Reuse Alliance
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	28/03/2023	Ferrero
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	28/03/2023	COMIECO
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	28/03/2023	ALDE: Road to Circularity + McDonalds
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	28/03/2023	GIDE
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	28/03/2023	Plastic Recyclers Europe
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	28/03/2023	CONAI
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	28/03/2023	Comeos
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	28/03/2023	Sarah Cuvelier Metal Packaging
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	28/03/2023	CONAI

BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	27/03/2023	Handelsverband Deutschland (at staff level)
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	27/03/2023	360 degrees food service
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	27/03/2023	TIPA Compostable
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	27/03/2023	COCIR
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	24/03/2023	Europen - Organisation for Packaging and the Environment
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	23/03/2023	Deutsche Umwelthilfe e.V. (at staff level)
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	23/03/2023	Fern
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	23/03/2023	CONAI
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	23/03/2023	RUNDEN Packaging & Logistics GmbH & Co. KG - Transparency Register Number: 912193749098-76
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	23/03/2023	Ecopreneur.eu - Transparency Register Number: 495144126378-48 Werner & Mertz - Transparency Register Number: 363185749185-57
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	23/03/2023	New European Reuse Alliance (New ERA) - Transparency Register Number: 932655348561-26
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	23/03/2023	360° Foodservice
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	23/03/2023	TomatoEurope Processors Association European Federation of Rice Millers
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	23/03/2023	UNESDA - European Soft Drinks Europe
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	23/03/2023	ProFood Italia
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	23/03/2023	RUNDEN Packaging & Logistics - Transparency Register Number 912193749098-76
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	23/03/2023	Ambassadeur belge
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	22/03/2023	Workshop organised by Zero Waste Europe. Full list of participating organisations available on request.
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	22/03/2023	The Coca-Cola Company
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	22/03/2023	Digital Europe with Siemens
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	22/03/2023	Kemira - Paper and Pulp Industry (Finland)
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	22/03/2023	AULA Europe
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	22/03/2023	European Aluminium
VANDENKENDELAERE Tom	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	22/03/2023	Plastics Europe
SARDONE Silvia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	22/03/2023	COREPLA
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	22/03/2023	L'Oréal

DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	22/03/2023	Confederazione Italiana Agricoltori
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	22/03/2023	Seda International Packaging Group
VARIATI Achille	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	22/03/2023	Assocarta
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	22/03/2023	Confederation of European Paper Industries Fibre Packaging Europe Huhtamäki Oyj European Corrugated Packaging Association in Brussels
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	22/03/2023	The Brewers of Europe
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	22/03/2023	Ball Beverage Packaging Europe Limited
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	22/03/2023	New Era
JORON Virginie	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	22/03/2023	European Paper Packaging Alliance
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	22/03/2023	COREPLA
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	22/03/2023	HUHTAMAKI
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Amtcor
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Henkel AG & Co. KGaA
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Carlsberg Breweries A/S
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Veolia Environnement
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	The Coca-Cola Company
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Deutsche Umwelthilfe e.V. (DUH) - Transparency Register Number: 03506017714-81
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	European Aluminium AISBL
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	21/03/2023	Ceflex - Flexible Packaging Europe
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Suntory Beverage and Food Europe
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	The European Federation of Corrugated Board Manufacturers (FEFCO)
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Tetra Pak Group
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Genossenschaft Deutscher Brunnen eG
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Mars Incorporated
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	The LEGO Group
BURKHARDT Delara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	TOMRA Systems ASA

TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	21/03/2023	COREPLA
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	21/03/2023	Polymateria Limited
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	21/03/2023	HOTREC, Hotels, Restaurants & Cafés in Europe
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	21/03/2023	EUMEPS Associazione Italiana Polistirene Espanso
VARIATI Achille	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	21/03/2023	corepla
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Zero Waste Europe - Transparency Register Number 47806848200-34 European Environmental Bureau - Transparency Register Number 06798511314-27
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	Minderoo Foundation - Transparency Register Number: 361336735977-48
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	21/03/2023	DIGITALEUROPE
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	CNA - Confindustria
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	21/03/2023	NESTLE'
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	20/03/2023	Reusable Packaging Europe
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	20/03/2023	Brown-Forman Netherlands BV
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	20/03/2023	360° Foodservice
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	20/03/2023	AnimalhealthEurope
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	20/03/2023	European Environmental Bureau
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	20/03/2023	Danmarks Tekniske Universitet
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	20/03/2023	Fern
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	20/03/2023	Veolia
TORVALDS Nils	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ITRE	20/03/2023	Swedish Forest Industries Federation
TOIA Patrizia	Rapporteur(e)	ITRE	17/03/2023	CONFCOMMERCIO - IMPRESE PER L'ITALIA
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	17/03/2023	UNIONPLAST
MELCHIOR Karen	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	IMCO	16/03/2023	Danmarks Tekniske Universitet
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	16/03/2023	Huhtamäki Oyj
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	16/03/2023	Swedish Forest Industries Federation
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	16/03/2023	Flexible Packaging Europe
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/03/2023	Confederation of European Paper Industries (Cepi) - Transparency Register Number: 72279144480-58 The European Federation of Corrugated Board Manufacturers (FEFCO) - Transparency Register Number: 716182712301-64

O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/03/2023	The Association of European Producers of Steel for Packaging (APEAL) - Transparency Register Number: 70036906501-10
O'SULLIVAN Grace	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/03/2023	European Aluminium AISBL - Transparency Register Number: 9224280267-20
VARIATI Achille	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	15/03/2023	food and drink europe
JORON Virginie	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	15/03/2023	eBay EU liaison office
JORON Virginie	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	15/03/2023	Neste Oyj
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	15/03/2023	McDonald's Global Franchising Limited
RIES Frédérique	Rapporteur(e)	ENVI	15/03/2023	Europen
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/03/2023	360° Food Service
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/03/2023	EUROPEN
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/03/2023	NESTE
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/03/2023	European - Shaping Sustainable Future for Packaging
FIOCCHI Pietro	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	15/03/2023	PRS EUROPE - Plastic Recyclers
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	14/03/2023	TOMRA Systems ASA
VARIATI Achille	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AGRI	14/03/2023	Europen
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	14/03/2023	Stora Enso Oyj The European Organisation for Packaging and the Environment
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	14/03/2023	European Fruit Juice Association
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	13/03/2023	Flexible Packaging Europe
REGIMENTI Luisa	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	10/03/2023	FEICA - Association of the European Adhesive & Sealant Industry
REGIMENTI Luisa	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	10/03/2023	EUMEPS
REGIMENTI Luisa	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	10/03/2023	Toy Industries of Europe
REGIMENTI Luisa	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	10/03/2023	Dow Europe GmbH
REGIMENTI Luisa	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	10/03/2023	Danone
PIMENTA LOPES João	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	10/03/2023	RELOOP
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	09/03/2023	The European Container Glass Federation
DE MEO Salvatore	Rapporteur(e)	AGRI	09/03/2023	Fiber Packaging Europe

Autres membres

Le nombre de résultats est limité à 100

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
LUENA César	14/10/2024	Procter & Gamble
TOVAGLIERI Isabella	10/10/2024	Europen
FUGLSANG Niels	12/04/2024	Dansk Bryggeriforening
VAN BREMPT Kathleen	22/03/2024	Kellanova Pringles
TORVALDS Nils	14/03/2024	Finnish Forest Industries Federation (Metsäteollisuus ry)
GLÜCK Andreas	14/03/2024	IK Industrievereinigung Kunststoffverpackungen e.V.
LIESE Peter	13/03/2024	IK Industrievereinigung Kunststoffverpackungen e.V.
TORVALDS Nils	08/03/2024	Embassy of Japan in Belgium
TORVALDS Nils	05/03/2024	Metal Packaging Europe External Affairs ASBL
LIESE Peter	04/03/2024	McDonald's Global Franchising Limited
DANTI Nicola	28/02/2024	Confederazione dell'Industria Manifatturiera Italiana e dell'Impresa Privata
KUMPULA-NATRI Miapetra	27/02/2024	Finnish Permanent Representation in the EU
VERHEYEN Sabine	21/02/2024	Lindt & Sprüngli AG
JARUBAS Adam	19/02/2024	Ogólnopolska Izba Gospodarcza Ochrony Środowiska
TORVALDS Nils	15/02/2024	The Coca-Cola Company
LUENA César	15/02/2024	New Reuse Alliance
KUMPULA-NATRI Miapetra	15/02/2024	Metsä Group
LUENA César	13/02/2024	Vinces Consulting CERMER
TORVALDS Nils	07/02/2024	Stora Enso Oyj
ERNST Cornelia	29/01/2024	Holzindustrie Dresden GmbH
CAMPOMENOSI Marco	16/01/2024	Carlo Pirrone e Antonio D'Amato
KUMPULA-NATRI Miapetra	16/01/2024	Huhtamäki Oyj
DANTI Nicola	16/01/2024	Seda International Packaging Group
FUGLSANG Niels	15/01/2024	Bryggeriforeningen
CLUNE Deirdre	12/12/2023	Schwarz Unternehmenskommunikation International GmbH
DANZI Maria Angela	28/11/2023	BASF SE
MILLER Leszek	22/11/2023	CEC Group International Paper
MARTUSCIELLO Fulvio	22/11/2023	Seda International Packaging Group
ZULLO Marco	21/11/2023	Confindustria
BEGHIN Tiziana	21/11/2023	CONFCOMMERCIO - IMPRESE PER L'ITALIA
COMI Lara	21/11/2023	Flexible Packaging Europe FoodDrinkEurope TomatoEurope Processors Association

EROGLU Engin	20/11/2023	Bundesverband Holzpackmittel, Paletten, Exportverpackung (HPE) e.V.
SKYTTEDAL Sara	20/11/2023	Livsmedelsföretagen
LIESE Peter	17/11/2023	Verband Metallverpackungen e. V.
LUENA César	17/11/2023	Fenaval
FRITZON Heléne	16/11/2023	Skogsindustrierna
SKYTTEDAL Sara	16/11/2023	Skogsindustrierna
LUENA César	16/11/2023	Flexible Packaging Europe
LUENA César	16/11/2023	PreZero
LIESE Peter	15/11/2023	Oettinger Consulting GmbH
LINS Norbert	15/11/2023	DIE FAMILIENUNTERNEHMER
LINS Norbert	15/11/2023	EDEKA ZENTRALE Stiftung & Co. KG
KUMPULA-NATRI Miapetra	15/11/2023	Finnish Forest Industries Federation (Metsäteollisuus ry)
DANTI Nicola	14/11/2023	European Environmental Bureau
BENIFEI Brando	14/11/2023	Cattaneo Zanetto Pomposo & Co.
TOVAGLIERI Isabella	14/11/2023	AssoDistil
RASMUSSEN Bergur Løkke	14/11/2023	ALDI Nord Holding Stiftung & Co. KG
LIESE Peter	14/11/2023	Deutsche Umwelthilfe e.V.
BENIFEI Brando	14/11/2023	Consorzio nazionale per la raccolta il riciclaggio e il recupero degli imballaggi in plastica
KUMPULA-NATRI Miapetra	14/11/2023	Huhtamäki Oyj
ŠTEFANEC Ivan	13/11/2023	The Brewers of Europe
GLÜCK Andreas	13/11/2023	Bundesverband der Deutschen Industrie e.V. Verband der Chemischen Industrie e.V.
MÜLLER Ulrike	10/11/2023	Schwarz Unternehmenskommunikation International GmbH
SAILLIET Laurence	10/11/2023	Kairos affaires publiques
GRUDLER Christophe	10/11/2023	Fédération française des spiritueux
ARIMONT Pascal	09/11/2023	Indufed
ANGEL Marc	09/11/2023	McDonald's Global Franchising Limited
DANZÌ Maria Angela	09/11/2023	McDonald's Global Franchising Limited
RONDINELLI Daniela	09/11/2023	EUROPEN
HOHLMEIER Monika	09/11/2023	Bundesverband Glasindustrie e.V.
BENIFEI Brando	09/11/2023	Confindustria
MÜLLER Ulrike	09/11/2023	Huhtamäki Oyj
GLÜCK Andreas	09/11/2023	Stora Enso Oyj
ARIMONT Pascal	08/11/2023	Union of European Beverages Association
CASTALDO Fabio Massimo	08/11/2023	Confederazione Nazionale Coldiretti
FURORE Mario	08/11/2023	Confederazione Nazionale Coldiretti
BEGHIN Tiziana	08/11/2023	Confederazione Nazionale Coldiretti
GUALMINI Elisabetta	07/11/2023	Seda International Packaging Group

MACMANUS Chris	07/11/2023	Ibec
CLUNE Deirdre	07/11/2023	Ibec
BERNHUBER Alexander	07/11/2023	Vereinigung der österreichischen Industrie - Industriellenvereinigung
LIESE Peter	02/11/2023	Maag GmbH
WIEZIK Michal	24/10/2023	Slovenská akadémia vied/Slovak Academy of Sciences University of Economics in Bratislava Slovak University of Technology in Bratislava
DANTI Nicola	23/10/2023	Gruppo Fabbri
COMÍN I OLIVERES Antoni	19/10/2023	Mc Donald's
BALT Marek Paweł	18/10/2023	McDonald's Global Franchising Limited
DANZI Maria Angela	18/10/2023	European Environmental Bureau
LINS Norbert	18/10/2023	FoodDrinkEurope
LUENA César	18/10/2023	Coca-Cola Europacific Partners plc
LUENA César	17/10/2023	European Environmental Bureau
DANZI Maria Angela	17/10/2023	360° Foodservice
ROSSI Maria Veronica	17/10/2023	McDonald's Global Franchising Limited
RASMUSSEN Bergur Løkke	15/10/2023	McDonald's Global Franchising Limited
VAN BREMPT Kathleen	12/10/2023	Kellanova
WINZIG Angelika	12/10/2023	Cristian Kohut
LUENA César	12/10/2023	Cosmetics Europe
FRITZON Hélène	12/10/2023	Skogsindustrierna
LUENA César	12/10/2023	Mayr-Melnhof Group
NOVAK Ljudmila	11/10/2023	The Brewers of Europe
LUENA César	11/10/2023	European lightweight packaging (GROW)
SOLÍS PÉREZ Susana	10/10/2023	aspapel
LUENA César	10/10/2023	Ecologistas en Accion Retorna
LUENA César	10/10/2023	Reusable Packaging Europe Roundtable for Containers, Trays and Pallets
LUENA César	10/10/2023	Alianza para los Cartones para Alimentos y Bebidas por el Medio Ambiente
LUENA César	10/10/2023	Ceramic Food Packaging (Cermex)
LUENA César	10/10/2023	PreZero
LUENA César	10/10/2023	Asociación Nacional de Fabricantes de Zumos y Gazpachos
LUENA César	09/10/2023	McDonald's Global Franchising Limited
LUENA César	09/10/2023	Nueva Alianza Europea para la Reutilización
DANTI Nicola	09/10/2023	Federazione italiana industriali produttori esportatori ed importatori di vini, acquaviti, liquori, sciroppi, aceti ed affini

Acte final

Actes délégués	
Référence	Sujet
2026/2849(DEA)	Examen d'un acte délégué
2026/2631(DEA)	Examen d'un acte délégué

Emballages et déchets d'emballages

2022/0396(COD) - 24/04/2024 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 476 voix pour, 129 contre et 24 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE.

La position du Parlement européen arrêtée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

Objet

Le règlement proposé établit des exigences en matière de durabilité environnementale et d'étiquetage relatives à l'ensemble du cycle de vie des emballages en vue de permettre la mise sur le marché de ces derniers. Il fixe également des exigences relatives à la responsabilité élargie des producteurs, à la prévention des déchets d'emballages, telle que la réduction des emballages inutiles et le réemploi ou la recharge des emballages, ainsi qu'à la collecte et au traitement, y compris le recyclage, des déchets d'emballages.

Exigences en matière de durabilité

Les emballages mis sur le marché devront être fabriqués de manière à **réduire au minimum la présence et la concentration de substances préoccupantes** dans la composition des matériaux d'emballage, ainsi que les effets néfastes sur l'environnement liés aux microplastiques. La Commission surveillera la présence de substances préoccupantes dans les emballages et les éléments d'emballage, et prendra les mesures de suivi appropriées

À partir de 18 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement, les emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ne seront pas mis sur le marché s'ils contiennent une concentration de **substances per- et polyfluoroalkylées** (PFAS) supérieure ou égale à certaines valeurs limites.

Exigences en matière de recyclabilité

Selon les nouvelles règles, **tous les emballages** (à l'exception des emballages de préparations pour nourrissons, de ceux utilisés pour le transport de marchandises dangereuses et de ceux fabriqués à partir de bois léger, de liège, de textiles, de caoutchouc, de céramique, de porcelaine ou de cire) devront être recyclables et remplir des critères stricts. Le texte amendé fixe également des **objectifs minimaux de contenu recyclé** pour les emballages en plastique et des objectifs minimaux de recyclage en fonction du poids des déchets d'emballage.

Au plus tard le 1er janvier 2040, toute partie en plastique d'emballages mis sur le marché devra présenter le pourcentage minimal suivant de contenu recyclé issu de la valorisation de déchets plastiques après consommation, par type et format d'emballage, calculé comme une moyenne par usine de fabrication et par année: a) 50% pour les emballages pour produits sensibles au contact, à l'exception des bouteilles pour boissons à usage unique, dont le composant principal est le polyéthylène téréphtalate (PET); b) 25% pour les emballages pour produits sensibles au contact fabriqués à partir de matériaux plastiques autres que le PET; c) 65% pour les bouteilles pour boissons en plastique à usage unique; d) 65% pour les autres emballages en plastique.

Au plus tard le 1er janvier 2030, le fabricant ou l'importateur devront veiller à ce que les emballages mis sur le marché soient conçus de telle sorte que leur poids et leur volume sont **réduits au minimum nécessaire** pour assurer leur fonctionnalité.

Étiquetage des emballages

Au plus tard 42 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement, les emballages mis sur le marché devront porter une étiquette contenant des informations sur les matériaux qui les composent, afin de faciliter le tri par les consommateurs.

Emballages excessifs

Le 1er janvier 2030 au plus tard, les opérateurs économiques qui insèrent les emballages dans des emballages groupés, des emballages de transport ou des emballages du commerce électronique, devront veiller à ce que le taux d'espace vide **ne dépasse pas 50%**.

Prévention des déchets d'emballages et réutilisation

Chaque État membre devra réduire la quantité de déchets d'emballages produits par habitant, par rapport à la quantité de 2018, au moins dans les proportions suivantes: a) de 5% d'ici à 2030; b) de 10% d'ici à 2035; c) de 15% d'ici à 2040.

Certains types **d'emballages en plastique à usage unique** seront interdits à partir du 1er janvier 2030. Il s'agit notamment des emballages de fruits et légumes frais non transformés, des emballages pour les aliments et boissons conditionnés et consommés dans le secteur de l'horeca, des emballages de portions individuelles (condiments, sauces, crème ou sucre, par exemple), des emballages miniatures pour les articles de toilette et des **sacs en plastique très légers** (d'une épaisseur de moins de 15 microns), à l'exception des sacs en plastique très légers nécessaires pour des raisons d'hygiène ou fournis comme emballage de denrées alimentaires humides en vrac telles que la viande crue, le poisson ou les produits laitiers.

Les nouvelles règles fixent, d'ici à 2030, des objectifs spécifiques de réutilisation pour les **emballages de boissons alcoolisées et non alcoolisées** (à l'exception, notamment, du lait, du vin, du vin aromatisé et des spiritueux), les emballages de transport et de vente, ainsi que les emballages groupés. Les États membres pourront accorder une dérogation de cinq ans à ces exigences sous certaines conditions.

Les consommateurs devront toujours avoir la possibilité d'acheter des denrées alimentaires et des boissons à emporter dans des **réipients réemployables ou leur appartenant**, à des conditions qui ne sont pas moins favorables que pour les denrées alimentaires et les boissons proposées dans des emballages à usage unique. Les opérateurs économiques qui vendent des denrées alimentaires ou des boissons à emporter devront donner aux consommateurs la possibilité d'acheter ces denrées alimentaires ou ces boissons **dans leurs propres réipients** ou dans des emballages réemployables

Les distributeurs finaux de boissons et de plats à emporter devront également s'efforcer de proposer, d'ici à 2030, **10%** de leurs produits dans un emballage réutilisable.

Systèmes de consigne

Au plus tard le 1er janvier 2029, les États membres devront prendre les mesures nécessaires pour assurer la **collecte séparée d'au moins 90% en poids**, par an, des emballages de boissons en métal et en plastique à usage unique (jusqu'à trois litres). Les États membres prendront les mesures nécessaires pour veiller à ce que des systèmes de consigne soient mis en place pour les formats d'emballage concernés et pour garantir qu'une consigne soit facturée au point de vente.

Emballages et déchets d'emballages

2022/0396(COD) - 22/01/2025 - Acte final

OBJECTIF : améliorer la durabilité environnementale des emballages et garantir la libre circulation des emballages sur le marché intérieur.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE.

CONTENU : le règlement établit des exigences en matière de durabilité environnementale et d'étiquetage relatives à l'ensemble du cycle de vie des **emballages** en vue de permettre la mise sur le marché de ces derniers. Il fixe également des exigences relatives à la responsabilité élargie des producteurs, à la prévention des déchets d'emballages, telle que la réduction des emballages inutiles et le réemploi ou la recharge des emballages, ainsi qu'à la collecte et au traitement, y compris le recyclage, des déchets d'emballages.

Les nouvelles règles réduiront sensiblement la production de déchets d'emballages en fixant des objectifs contraignants en matière de réemploi, en limitant certains types d'emballages à usage unique et en exigeant des opérateurs économiques qu'ils réduisent au minimum les emballages utilisés. Le règlement porte sur l'ensemble du cycle de vie des emballages.

Emballages sûrs, durables et recyclables

Selon les nouvelles règles, tous les emballages (à l'exception des emballages de préparations pour nourrissons, de ceux utilisés pour le transport de marchandises dangereuses et de ceux fabriqués à partir de bois léger, de liège, de textiles, de caoutchouc, de céramique, de porcelaine ou de cire) devront être recyclables et remplir des critères stricts.

Le règlement fixe des **objectifs pour 2030 et 2040** concernant un pourcentage minimal de contenu recyclé (**30%** pour les bouteilles pour boissons en plastique à usage unique d'ici à 2030 et jusqu'à **65%** d'ici à 2040). Au plus tard le 1er janvier 2030, le fabricant ou l'importateur devront veiller à ce que les emballages mis sur le marché soient conçus de telle sorte que **leur poids et leur volume sont réduits au minimum** nécessaire pour assurer leur fonctionnalité.

Les emballages mis sur le marché devront être fabriqués de manière à réduire au minimum la présence et la concentration de **substances préoccupantes** dans la composition des matériaux d'emballage, ainsi que les effets néfastes sur l'environnement liés aux microplastiques. À partir du 12 août 2026, les emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ne devront pas être mis sur le marché s'ils contiennent une concentration de **substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)** égale ou supérieure à certaines valeurs limites.

Au plus tard le 12 août 2028, les emballages mis sur le marché devront porter une **étiquette harmonisée** contenant des informations sur les matériaux qui les composent, afin de faciliter le tri par les consommateurs.

Le 1er janvier 2030 au plus tard, les opérateurs économiques qui remplissent des emballages groupés, des emballages de transport ou des emballages du commerce en ligne devront veiller à ce que le **taux maximal d'espace vide**, exprimé en pourcentage, ne dépasse pas 50%.

Sacs en plastique

Les États membres devront prendre des mesures visant à **réduire durablement** la consommation de sacs en plastique légers sur leur territoire. Cet objectif sera considéré comme atteint lorsque la consommation annuelle ne dépasse pas **40** sacs en plastique légers par habitant, ou l'équivalent en poids, au 31 décembre 2025 et, ultérieurement, au 31 décembre de chaque année.

Emballages en plastique à usage unique

Les nouvelles règles introduisent des **restrictions** sur les emballages en plastique à usage unique pour: i) les fruits et légumes préemballés de moins de 1,5 kg; ii) les aliments et boissons conditionnés et consommés dans le secteur de l'horeca; iii) les portions individuelles de condiments, sauces, crème ou sucre, par exemple; iv) les petits articles de produits cosmétiques et de toilette et iv) les sacs en plastique très légers, à l'exception des sacs en plastique très légers nécessaires pour des raisons d'hygiène ou fournis comme emballage de denrées alimentaires humides en vrac telles que la viande crue, le poisson ou les produits laitiers.

Les nouvelles règles fixent, d'ici à 2030, des objectifs spécifiques de réutilisation pour les emballages de **boissons alcoolisées et non alcoolisées** (à l'exception, notamment, du lait, du vin, du vin aromatisé et des spiritueux).

Les consommateurs devront toujours avoir la possibilité d'acheter des denrées alimentaires et des boissons à emporter **dans des récipients réutilisables ou leur appartenant**, à des conditions qui ne sont pas moins favorables que celles qui s'appliquent pour les denrées alimentaires et les boissons proposées dans des emballages à usage unique. Les entreprises qui vendent des denrées alimentaires ou des boissons à emporter devront donner aux consommateurs la possibilité d'acheter ces denrées alimentaires ou ces boissons dans leurs propres récipients ou dans des emballages réutilisables, **sans frais supplémentaires**.

Les distributeurs finaux de boissons et de plats à emporter devront également s'efforcer de proposer, d'ici à 2030, **10%** de leurs produits dans un emballage réutilisable.

Objectifs de réemploi

Le règlement fixe de nouveaux objectifs de réemploi contraignants pour 2030 et des objectifs indicatifs pour 2040. Les objectifs varient en fonction du type d'emballage utilisé par les opérateurs (par exemple, des objectifs contraignants de **40%** pour les emballages de transport et de vente et de **10%** pour les emballages groupés).

Prévention des déchets d'emballages

Chaque État membre devra réduire la quantité de déchets d'emballages produits par habitant, par rapport à la quantité de 2018, au moins dans les proportions suivantes: a) de **5%** d'ici à 2030; b) de **10%** d'ici à 2035; c) de **15%** d'ici à 2040.

Au plus tard le 1er janvier 2029, les États membres devront prendre les mesures nécessaires pour assurer la collecte séparée d'au moins **90%** en poids, par an, des emballages de boissons en métal et en plastique à usage unique (jusqu'à trois litres).

Objectifs de recyclage

Les États membres devront prendre les mesures nécessaires pour réaliser les objectifs de recyclage suivants sur l'ensemble de leur territoire: au plus tard le 31 décembre 2025, au minimum **65%** en poids de tous les déchets d'emballages produits et au plus tard le 31 décembre 2030, au minimum **70%** en poids de tous les déchets d'emballages produits.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 11.2.2025.

APPLICATION : à partir du 12.8.2026.

Emballages et déchets d'emballages

2022/0396(COD) - 06/11/2023 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté le rapport de Frédérique RIES (Renew, BE) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE.

La commission compétente a recommandé que la position du Parlement européen arrêtée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

Contenu recyclé minimal dans les emballages en plastique

Le texte amendé stipule qu'à partir du 1er janvier 2030, la partie plastique des emballages mis sur le marché devra contenir le pourcentage minimum suivant de contenu recyclé récupéré à partir de déchets plastiques post-consommation, par format d'emballage, calculé comme une moyenne par usine de fabrication et par an :

- **30%** pour les emballages sensibles au contact, à l'exception des bouteilles de boisson à usage unique, dont le principal composant est le polyéthylène téréphtalate (PET);

- **7,5%** (contre 10 % proposés par la Commission) pour les emballages sensibles au contact fabriqués à partir de matériaux plastiques autres que le PET, à l'exception des bouteilles de boisson en plastique à usage unique.

Les opérateurs économiques devraient être exemptés de l'obligation d'atteindre les objectifs si, au cours d'une année civile, ils répondent à la définition de la microentreprise.

Étiquetage des emballages

Les députés ont suggéré que, 24 mois après l'adoption des actes d'exécution, les emballages mis sur le marché soient munis d'une **étiquette** contenant des informations sur la composition des matériaux afin de faciliter le tri des consommateurs. L'étiquette devrait être exclusivement basée sur des pictogrammes et être facilement compréhensible, y compris pour les personnes handicapées. Cette obligation ne s'appliquerait pas aux emballages de transport. En revanche, elle s'appliquerait aux emballages de commerce électronique.

L'étiquette pourra être accompagnée d'un **code QR** ou d'un autre type de support de données numériques placé sur l'emballage et contenant des informations sur la destination de chaque élément séparé de l'emballage afin de faciliter le tri des consommateurs.

Forum sur les emballages

En ce qui concerne la création du forum sur les emballages, les députés ont demandé à la Commission de veiller à ce qu'il y ait une **participation équilibrée** des représentants des États membres et de toutes les parties intéressées impliquées dans l'industrie de l'emballage, y compris les représentants de l'industrie du traitement des déchets, les fabricants et les fournisseurs d'emballages, les distributeurs, les détaillants, les importateurs, les PME, les groupes de protection de l'environnement et les organisations de consommateurs.

Obligations liées à la recharge

À partir du 1er janvier 2030, les détaillants dont la surface, à l'exclusion de toutes les zones de stockage et d'expédition, est supérieure à 400 m2 devraient s'efforcer de consacrer **10%** de leur surface de vente à des stations de recharge pour les produits alimentaires et non alimentaires.

Objectifs de réutilisation et de recharge

Les opérateurs économiques, y compris les plateformes en ligne, qui mettent pour la première fois sur le marché de gros appareils ménagers sur le territoire d'un État membre devraient veiller à ce que:

- à partir du 1er janvier 2030, 50% de ces produits soient mis à disposition dans des emballages de transport réutilisables dans le cadre d'un système de réutilisation;

- à partir du 1er janvier 2040, 90% de ces produits soient mis à disposition dans des emballages de transport réutilisables dans le cadre d'un système de réutilisation.

Exigences relatives aux substances contenues dans les emballages

Les députés ont suggéré que les emballages en contact avec les denrées alimentaires contenant des substances alkylées per- et polyfluorées (PFAS) ou du bisphénol A (BPA, CAS 80-05-7) ajoutées intentionnellement ne soient pas mis sur le marché dans les 18 mois suivant la date d'entrée en vigueur du règlement.

Sacs de transport en plastique

Les sacs de caisse en plastique très légers, inférieurs à 15 microns, ont un fort potentiel de devenir des déchets et de contribuer à la pollution marine. Les députés ont donc estimé que des mesures devraient être prises pour **restreindre leur mise sur le marché**, sauf pour des utilisations strictement nécessaires. Ces sacs en plastique ne devraient pas être mis sur le marché en tant qu'emballage de denrées alimentaires en vrac, sauf pour des raisons d'hygiène ou pour l'emballage de denrées alimentaires humides en vrac telles que la viande crue, le poisson ou les produits laitiers.

Au plus tard le 31 décembre 2027, la Commission devrait élaborer un rapport sur la nécessité et la faisabilité d'une **réduction de l'utilisation des sacs de caisse en papier** et, le cas échéant, présenter une proposition législative fixant des objectifs de réduction des sacs de caisse en papier et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

Collecte sélective obligatoire pour les emballages

Le rapport propose un objectif de collecte sélective de **90% d'ici 2029** pour tous les types d'emballages couverts par la proposition législative et non plus seulement pour les bouteilles de boisson en plastique dans le cadre de la directive sur les plastiques à usage unique, dans le but d'augmenter les taux de recyclage et le contenu conformément aux souhaits des secteurs concernés.

Emballages et déchets d'emballages

OBJECTIF : actualiser le cadre législatif de l'UE pour les emballages et les déchets d'emballages.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : les emballages sont nécessaires à la protection et au transport des marchandises. La fabrication d'emballages est également une activité économique majeure dans l'UE. Cependant, les approches réglementaires diffèrent d'un État membre à l'autre, ce qui crée des obstacles qui empêchent le marché intérieur de l'emballage de fonctionner pleinement. Ces divergences créent une incertitude juridique pour les entreprises, ce qui entraîne une baisse des investissements dans les emballages innovants et respectueux de l'environnement et dans les nouveaux modèles économiques circulaires.

En outre, la quantité de déchets d'emballages augmente fréquemment à un rythme plus rapide que le PIB. Les déchets d'emballages ont **augmenté de plus de 20%** au cours des dix dernières années dans l'UE et devraient encore grimper de 19% jusqu'en 2030, si aucune mesure n'est prise.

Les défaillances réglementaires de la directive actuelle (par exemple, les exigences essentielles en matière d'emballages mal conçues et les difficultés rencontrées par les États membres pour les faire respecter) ont fait apparaître la **nécessité d'une harmonisation**, et le fait que les règles harmonisées devraient prendre la forme d'un règlement, plutôt que d'une révision de la directive actuelle.

CONTENU : le règlement proposé par la Commission vise à **actualiser le cadre législatif de l'UE en matière d'emballages et de déchets d'emballages** en apportant aux États membres et aux entreprises un soutien adéquat pour atteindre les objectifs de réduction des déchets. Faisant partie intégrante du pacte vert pour l'Europe et du nouveau plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire, il contribuera à la stratégie de croissance de l'UE pour une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources, propre et compétitive, sans émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050 et avec une croissance économique découplée de l'utilisation des ressources. Conformément à la nouvelle approche des produits annoncée dans le pacte vert et le plan d'action sur l'économie circulaire, la proposition couvre **l'ensemble du cycle de vie des emballages**.

Exigences de durabilité pour les emballages

La proposition établit des exigences pour les **substances** contenues dans les emballages, en particulier une restriction du niveau de concentration du plomb, du cadmium, du mercure et du chrome hexavalent. La Commission est habilitée à adopter des actes délégués abaissant le niveau de cette restriction et prévoyant des exemptions à celle-ci.

À compter du 1er janvier 2030, la proposition prévoit que les emballages en plastique doivent contenir **une quantité minimale de contenu recyclé** récupéré à partir de déchets plastiques de post-consommation, par unité d'emballage en plastique; des emballages spécifiques seraient exemptés, le cas échéant. Ces quantités devraient augmenter d'ici le 1er janvier 2040 et les dérogations devraient être révisées.

La proposition de règlement définit les conditions pour qu'un emballage soit considéré comme **compostable** et prescrit que les dosettes de café filtrantes, les étiquettes autocollantes apposées sur les fruits et légumes et les sacs de caisse en plastique très légers devraient être compostables 24 mois après l'entrée en vigueur du règlement. En outre, le poids et le volume des emballages devraient être réduits au minimum, en tenant dûment compte de leur sécurité et de leur fonctionnalité. Des exigences relatives aux emballages réutilisables ont également été introduites.

Exigences en matière d'étiquetage, de marquage et d'information

La proposition exige que les emballages soient marqués d'une **étiquette** contenant des informations sur leur composition matérielle afin de faciliter le tri par le consommateur. Les mêmes étiquettes devraient être apposées sur les récipients à déchets pour que le consommateur puisse facilement identifier la voie d'élimination appropriée. Des étiquettes harmonisées devraient également être conçues pour informer, au choix du fabricant, sur le contenu recyclé des emballages en plastique. Les emballages réutilisables devraient porter **un code QR** ou un autre type de support de données donnant accès aux informations pertinentes facilitant leur réutilisation.

Il est proposé que les opérateurs économiques qui fournissent des produits aux distributeurs finaux ou aux utilisateurs finaux dans des emballages groupés, de transport ou de commerce électronique, veillent à ce que le rapport entre l'espace vide dans l'emballage et le ou les produits emballés soit de **40% maximum**. Un certain nombre d'objectifs concernant la réutilisation et la recharge pour différents secteurs et formats d'emballage ont été spécifiés.

En ce qui concerne les **sacs en plastique légers**, la consommation annuelle de ces sacs ne pourrait dépasser 40 sacs par personne d'ici le 31 décembre 2025. Les États membres pourraient exclure de l'obligation d'atteindre l'objectif les sacs à poignées en plastique très légers, qui sont nécessaires à des fins d'hygiène ou fournis comme emballage de vente pour les aliments en vrac afin de prévenir le gaspillage alimentaire.

Gestion des emballages et des déchets d'emballages

La proposition exige que chaque État membre réduise progressivement les déchets d'emballages produits par habitant par rapport aux déchets d'emballages produits par habitant en 2018, **de 5% d'ici à 2030, de 10% d'ici à 2035 et de 15% d'ici à 2040**. Les États membres devraient mettre en place un registre qui servira à contrôler la conformité des producteurs d'emballages aux exigences du règlement.

En outre, la proposition exige un **système de consigne et de reprise** (DRS) pour les bouteilles de boisson en plastique à usage unique d'une capacité maximale de trois litres et les récipients à boissons en métal et en aluminium à usage unique d'une capacité maximale de trois litres. Pour le 1er janvier 2029, les États membres devraient veiller à ce que tous les systèmes de collecte et de consigne respectent les exigences minimales définies à l'annexe X. Les États membres seraient également autorisés à inclure le **verre** dans les DRS et devraient veiller à ce que les DRS pour les formats

d'emballages à usage unique, en particulier pour les bouteilles de boissons en verre à usage unique, lorsque cela est techniquement et économiquement possible, soient également disponibles pour les emballages réutilisables.

Les **objectifs de recyclage des déchets d'emballages** que les États membres doivent atteindre pour le 31 décembre 2025 et pour le 31 décembre 2030 sont fixés.

Emballages et déchets d'emballages

2022/0396(COD) - 22/11/2023 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 426 voix pour, 125 contre et 74 abstentions, des **amendements** à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE.

La question a été renvoyée à la commission compétente pour négociations interinstitutionnelles.

Objectif

Le règlement devrait établir des exigences en matière de durabilité environnementale et d'étiquetage relatives à l'ensemble du cycle de vie des emballages en vue de permettre la mise sur le marché de ces derniers; il devrait fixer également des exigences relatives à la responsabilité élargie des producteurs, la prévention, la réduction des emballages superflus, le réemploi ou la recharge des emballages, la collecte, le traitement et le recyclage des déchets d'emballages.

Exigences relatives aux substances contenues dans les emballages

Les députés ont demandé que les emballages en contact avec les denrées alimentaires contenant des **substances alkylées per- et polyfluorées** (PFAS) ou du **bisphénol A** ajoutées intentionnellement ne soient pas mis sur le marché dans les 18 mois suivant la date d'entrée en vigueur du règlement.

Emballages recyclables

Les nouvelles règles exigent que tous les emballages soient recyclables, répondant à des critères stricts devant être définis par le droit dérivé. Certaines exemptions temporaires sont prévues, par exemple pour les emballages alimentaires en bois et en cire.

D'ici au 1er janvier 2029, la Commission devrait adopter des actes délégués afin de résoudre les problèmes rencontrés dans l'application des dispositions du règlement, en particulier, aux matériaux d'emballage inertes mis sur le marché dans l'Union en très faibles quantités (c'est-à-dire 0,1% environ en poids).

Contenu recyclé minimal dans les emballages en plastique

Le texte amendé stipule qu'à partir du 1er janvier 2030, sauf si cela entraîne un non-respect des exigences de sécurité alimentaire définies au niveau de l'Union, la partie plastique des emballages mis sur le marché devra contenir le pourcentage minimum suivant de contenu recyclé récupéré à partir de déchets plastiques après consommation, par format d'emballage, calculé comme une moyenne par usine de fabrication et par an :

- **30%** pour les emballages sensibles au contact, à l'exception des bouteilles de boisson à usage unique, dont le principal composant est le polyéthylène téréphtalate (PET);

- **7,5%** (contre 10% proposés par la Commission) pour les emballages sensibles au contact fabriqués à partir de matériaux plastiques autres que le PET, à l'exception des bouteilles de boisson en plastique à usage unique.

Les opérateurs économiques devraient être exemptés de l'obligation d'atteindre les objectifs si, au cours d'une année civile, ils répondent à la définition de la microentreprise.

Les emballages en plastique sensibles au contact des denrées alimentaires destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge et des denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales relevant du règlement (UE) n° 609/2013, seraient exclus de l'obligation de présenter un contenu recyclé minimal concernant les emballages en plastique. L'exclusion devrait s'appliquer aux encres, aux adhésifs, aux peintures, aux vernis et aux laques utilisés sur les emballages et à toute partie plastique représentant moins de 5% de la masse totale de l'unité d'emballage.

Étiquetage des emballages

Les députés ont suggéré que, 24 mois après l'adoption des actes d'exécution visés au règlement, les emballages mis sur le marché soient munis d'une étiquette contenant des informations sur la composition des matériaux afin de **faciliter le tri des consommateurs**. L'étiquette devrait être exclusivement basée sur des pictogrammes et être facilement compréhensible, y compris pour les personnes handicapées. Cette obligation ne s'appliquerait pas aux emballages de transport. En revanche, elle s'appliquerait aux emballages de commerce électronique.

L'étiquette pourrait être accompagnée d'un code QR ou d'un autre type de support de données numériques placé sur l'emballage et contenant des informations sur la destination de chaque élément séparé de l'emballage afin de faciliter le tri des consommateurs.

Réduire l'emballage et restreindre certains usages

Outre les objectifs globaux de réduction des emballages proposés dans le règlement (5% d'ici 2030, 10% d'ici 2035 et 15% d'ici 2040), les députés souhaitent fixer des objectifs spécifiques de diminution des emballages en plastique (**10% d'ici 2030, 15% d'ici 2035 et 20% d'ici 2040**).

Les députés souhaitent **interdire la vente de sacs en plastique très légers** (moins de 15 microns), à moins que cela ne soit nécessaire pour des raisons d'hygiène ou fourni comme emballage primaire pour les aliments en vrac pour aider à prévenir le gaspillage alimentaire. Ils proposent également de restreindre fortement l'utilisation de certains formats d'emballage à usage unique, tels que les emballages miniatures pour les produits de toilette dans les hôtels.

Obligations liées à la recharge

À partir du 1er janvier 2030, les détaillants dont la surface, à l'exclusion de toutes les zones de stockage et d'expédition, est supérieure à 400 m² devraient s'efforcer de consacrer 10% de leur surface de vente à des stations de recharge pour les produits alimentaires et non alimentaires.

Au plus tard 24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement, le distributeur final de l'horeca qui met à disposition sur le territoire d'un État membre, dans des emballages de vente, des boissons froides ou chaudes, qui sont versées dans un récipient au point de vente pour être emportées, devrait proposer un système permettant aux consommateurs d'apporter leur propre récipient à remplir.

Collecte sélective obligatoire pour les emballages

Au plus tard le 1er janvier 2029, le distributeur final qui met à disposition sur le marché des denrées alimentaires et des boissons conditionnées et consommées sur place dans le secteur des hôtels, restaurants et cafés devrait veiller à ce que des systèmes de collecte séparés soient mis en place pour les différentes fractions de matériaux des déchets d'emballages, afin d'aider les consommateurs à trier ces déchets d'emballages.

Les députés souhaitent que les pays de l'UE veillent à ce que **90%** des matériaux contenus dans les emballages (plastique, bois, métaux ferreux, aluminium, verre, papier et carton) soient collectés séparément d'ici 2029.